

CONTRAT DE LOCATION D'ESPACES TECHNIQUES

Avenant n°1

ENTRE

Valenciennes Métropole, Communauté d'Agglomération, située 2 Place de l'Hôpital Général – 59300 Valenciennes représentée par son Président Monsieur Laurent DEGALLAIX en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération depuis le 18 Janvier 2016 et décision n°33-18.

D'une part,

Et

La commune d'Hergnies représentée par son Maire, Monsieur Jacques SCHNEIDER, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 8 mars 2022, ci-après dénommée « la commune »

D'autre part,

Ensemble, « **les Parties** »

Par décision en date du 31 janvier 2018 Valenciennes Métropole a pris en location auprès de CIV des espaces techniques. Il s'agit d'un espace dédié composé de 8 baies de 47U soit 11,52m² situé au sein de la salle technique N°2 du Data Center sis à ANZIN (59410), lieudit rue de l'Escaut figurant au cadastre sous les références AE n°416.

Valenciennes Métropole entend donner accès aux communes de son territoire qui le souhaitent ces infrastructures afin de leur permettre d'héberger physiquement leur serveur

Les conditions financières sont modifiées à compter du 1^{er} mars 2023

1. CONDITIONS FINANCIERES

Une baie est constituée de 47U (*U = unité standard de stockage d'un serveur _ le nombre de U dépend de la taille du serveur*),

3U par baie sont nécessaires à la CAVM pour l'administration technique de la baie, il reste donc 44U disponibles pour la mise à disposition aux communes. La baie est louée par la CAVM à CIV pour un montant de 1200€ HT pour 1 mois (900€ HT d'espace et 300€ HT pour 3000W).

La location est consentie et acceptée moyennant un **loyer mensuel forfaitaire de 30.10 € HT par mois l'unité.**

L'annexe 6 reprendra le nombre de U demandé par la commune.

Le paiement du loyer s'effectuera à terme échu au trimestre à réception du titre de recette émanant de Valenciennes Métropole. Le détail des sommes dû sera indiqué sur l'annexe 6.

Le prix du loyer pourrait être révisé annuellement à la date anniversaire du présent contrat, selon la formule prévue en Annexe 2, en prenant comme référence les indices du mois précédant la date du présent contrat et de la date anniversaire.

En cas de retard de paiement du loyer à son échéance, le trésorier payeur exercera ses droits de recouvrement au titre des sommes dus.

Les autres dispositions sont inchangées.

Fait à Valenciennes, le, en deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Le Président,

Signature précédée de la mention
manuscrite « lu et approuvé »

Pour la commune d'Hergnies

Le Maire,

Signature précédée de la mention
manuscrite « lu et approuvé »

ANNEXE n°1

Caractéristiques techniques du Data Center

Site d'ANZIN (Métropole Valenciennoise)

- Data Center de nouvelle génération (**Green Data Center**)
- Surface totale 2962 m² dont 654m² de bureaux décomposée en bureaux et locaux techniques dont 5 salles techniques de 160 m² divisibles en sous-modules de 40, 80, ou 120m².
- Classification de type « **TIER+ 3** »
- Disponibilité maximale (toutes les installations sont doublées afin de limiter au maximum les arrêts d'exploitation)
- Alimentation électrique assurée à partir d'une boucle « HTA 20 KV **2,5MVA** » en « coupure d'artère » et 2 transformateurs HTA/BT (2 x 2,5 MVA)
- Alimentation de remplacement assurée par groupe électrogène (1,5 MVA) disposant d'une autonomie de 72 heures à 75% de la charge d'1,5MVA
- Alimentation « **Haute Qualité** » assurée par des onduleurs indépendants et modulaires (**Double attachement électrique HQ**)
- Double adduction des réseaux télécoms (Séparation physique des cheminements)
- Opérateurs télécoms présents sur les sites (sur demandes)

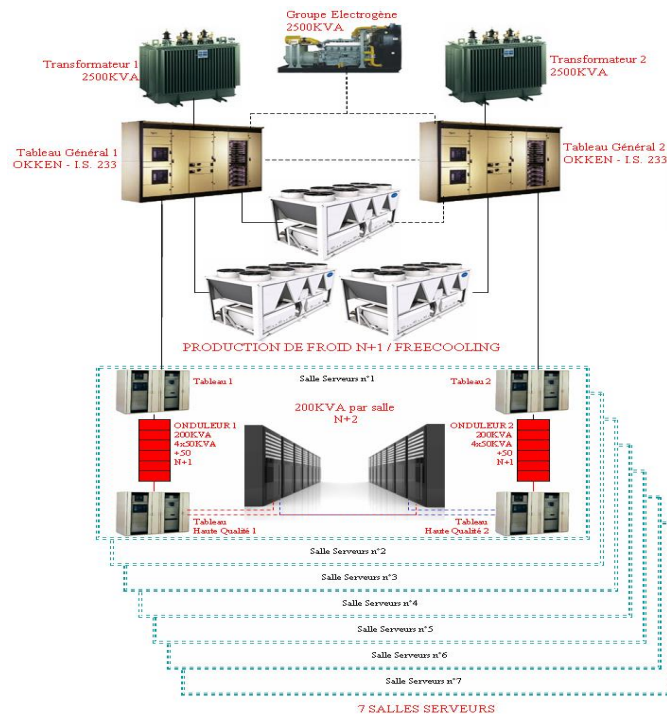


Schéma de principe ressources électriques et climatiques.

- Puissance climatique disponible (1,3 M/Watts) assurée par 3 groupes refroidisseur de liquide de 650 KW unitaire (N+1) avec échangeur « **Free Cooling** »
- Distribution du fluide dans les salles techniques à partir de 2 réseaux hydrauliques indépendants (**Double attachement climatisation, redondance totale**)
- Conditions d'ambiance en salle technique : **22°C** (+ / - 2°C) et **50% HR** (+ / - 20%)
- Sécurité incendie (détection) à double détection adressable associée à un système d'extinction automatique à partir d'un agent inhibiteur neutre (Azote) Présence humaine H24 / 7/7 / 365 jours.
- Sécurité intrusion périmétrique et volumétrique dans tous les locaux, doublée par une vidéo surveillance intérieure et extérieure. Présence humaine H24 / 7/7 / 365 jours.
- Contrôle des accès physiques au droit des portails de rue, de l'accueil, des zones techniques, de l'entrée de chacune des salles sensibles. Ce contrôle est complété par une présence humaine H24 / 7/7 / 365 jours (Société spécialisée dans le gardiennage de sites stratégiques)

Ce Data Center, essentiellement construit à partir de matériaux à base de béton et plâtre (Non propagateur de la flamme et non combustible par nature) présente toutes les garanties en termes de protection contre les risques d'incendie et d'intrusions.

Les 5 salles techniques, d'une surface unitaire de 160 m², sont toutes compartimentées et équipées de porte coupe-feu (Degré coupe-feu 1 heure).



ANNEXE n°2

Formule de révision annuelle des loyers

Site d'ANZIN

Formule de révision applicable dans le cadre du présent contrat :

$$PR = P \times \left(0,50 \times \frac{(\text{CPF35.1 révisé})}{(\text{CPF35.1 origine})} + 0,20 \times \frac{(\text{CPF80.20 révisé})}{(\text{CPF80.20 origine})} + 0,20 \times \frac{(\text{ILAT révisé})}{(\text{ILAT origine})} \right)$$

Dans laquelle :

P = Prix origine tel que fixé à l'article 7 du contrat

PR = Prix révisé

CPF35.1 = Indice INSEE 1570284

CPF35.1 origine = Electricité moyenne tension, tarif vert A – Marché Français
(Prix départ usine origine)

CPF35.1 révisé = Electricité moyenne tension, tarif vert A – Marché Français
(Prix départ usine révisé)

CPF80.20 = Indice INSEE 001664527

CPF80.20 origine = Indices de production des services Français aux entreprises Française
Services de systèmes de Sécurité origine

CPF80.20 révisé = Indices de production des services Français aux entreprises Française
Services de systèmes de Sécurité révisé

ILAT = Indice INSEE 001617112

ILAT origine = Indices des loyers des activités tertiaires

ILAT révisé = Indices des loyers des activités tertiaires

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

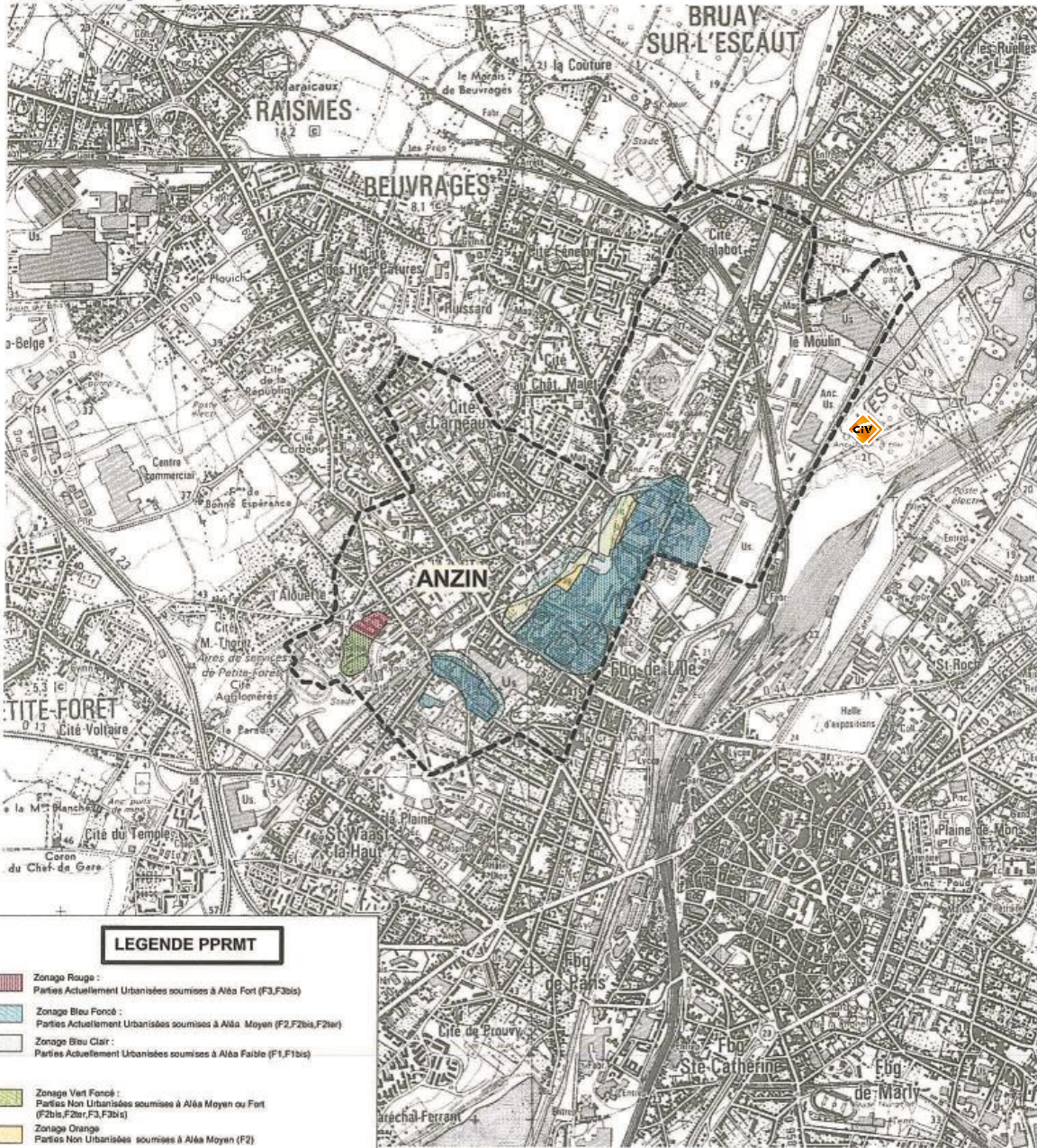
**EXTRAIT du zonage réglementaire du PPRMT
du Valenciennois approuvé le 21/01/2008
Commune de ANZIN**



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
Unité Prévention Connaissance
Information sur les Risques
44, rue de Tournai
BP 289
59019 LILLE CEDEX
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr



Ech:1/25000



LEGENDE PPRMT

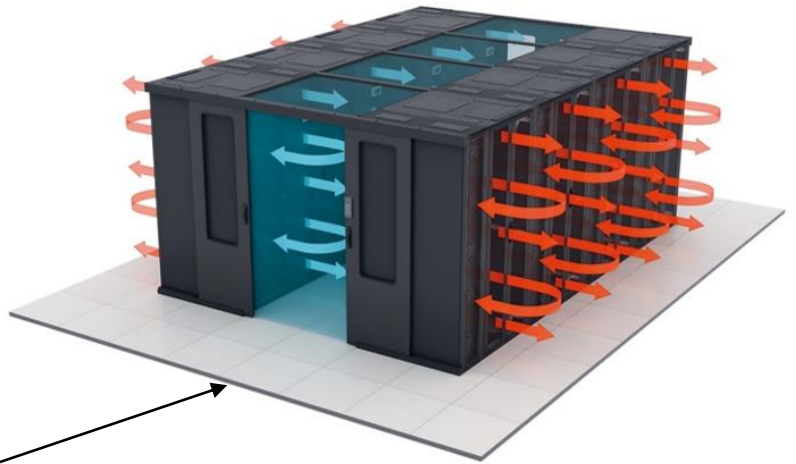
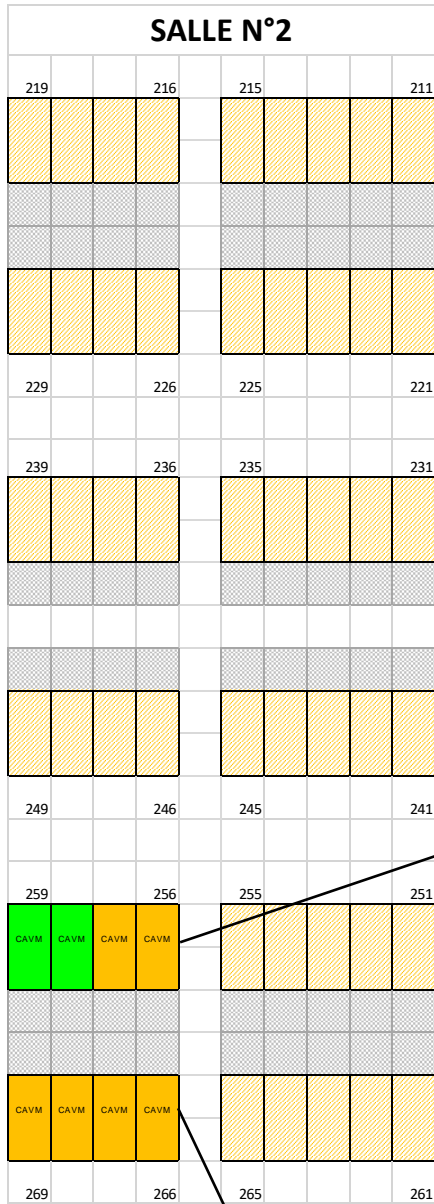
- Zonage Rouge :**
Parties Actuellement Urbanisées soumises à Aléa Fort (F3,F3bis)
- Zonage Bleu Forcé :**
Parties Actuellement Urbanisées soumises à Aléa Moyen (F2,F2bis,F2ter)
- Zonage Bleu Clair :**
Parties Actuellement Urbanisées soumises à Aléa Faible (F1,F1bis)
- Zonage Vert Forcé :**
Parties Non Urbanisées soumises à Aléa Moyen ou Fort (F2bis,F2ter,F3,F3bis)
- Zonage Orange :**
Parties Non Urbanisées soumises à Aléa Moyen (F2)
- Zonage Vert Clair :**
Parties Non Urbanisées soumises à Aléa Faible (F1,F1bis)



© SCAN 25 IGN **créé le 03/09/2010**

ANNEXE n°4

PLAN DESCRIPTIF DE LA ZONE LOUEE



DECOMPOSITION DE LA ZONE DE 8 BAIES :

- Baie 259 - Salle 2 - 1 200,00 € Euros H.T. (900€HT l'espace et 300€HT pour 3000W) - Activée
- Baie 258 - Salle 2 - 1 200,00 € Euros H.T. (900€HT l'espace et 300€HT pour 3000W) - Activée
- Baie 257 - Salle 2 - 100,00 € Euros H.T. (100€HT l'espace réservé sans énergie) - Réservee
- Baie 256 - Salle 2 - 100,00 € Euros H.T. (100€HT l'espace réservé sans énergie) - Réservee
- Baie 269 - Salle 2 - 100,00 € Euros H.T. (100€HT l'espace réservé sans énergie) - Réservee
- Baie 268 - Salle 2 - 100,00 € Euros H.T. (100€HT l'espace réservé sans énergie) - Réservee
- Baie 267 - Salle 2 - 100,00 € Euros H.T. (100€HT l'espace réservé sans énergie) - Réservee
- Baie 266 - Salle 2 - 100,00 € Euros H.T. (100€HT l'espace réservé sans énergie) - Réservee

ANNEXE n°5

CONSIGNES SPECIFIQUES D'ACCES ET DE SECURITE



Objet : SUPPORT ADMINISTRATIF
Sous-titre : ACCES AU DATA CENTER
Identification : SUA059
Date de création : 21.07.2011 Indice : B
Date de mise à jour : 27.03.2013 Pages : 1/1

1/A du Ménilton - rue des saules - 52252 Sainphim en Ménilton / Tél : 03.20.70.33.78 / Fax : 03.20.27.18.94 / E-mail : civ@civ.fr

Convention d'accès au DataCenter

Avant tout, nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez en choisissant notre DataCenter « Alternative Data Center by CIV ».

Dans un but d'intégrité de vos données et matériels installés dans notre DataCenter, et afin de vous permettre un accès aisé et sécurisé, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de la présente convention et d'en appliquer et faire appliquer les 11 principes suivants :

- **Principe n°1 :** La société (CONTRACTANT) disposant d'un contrat avec la SA CIV France est tenue de **DECLARER TOUTE SOCIETE & SES INTERVENANTS (clients ou prestataires) en transmettant à l'adresse civ@civ.fr le support CONTROLE D'ACCES SUA052 à votre disposition sur simple demande.**
- **Principe n°2 :** Le CONTRACTANT est tenu de nommer un responsable qualifié apte à VALIDER tout support de CONTROLE D'ACCES SUA052.
- **Principe n°3 :** TOUTE SOCIETE devant ACCEDER au site doit faire l'objet de la REDACTION d'un support SUA052 propre à cette société, dont la validation doit être effectuée par le responsable qualifié et nommé par le CONTRACTANT.
- **Principe n°4 :** Les AGENTS en poste, à votre service 24/24, n'ont aucun moyen à leur disposition afin d'autoriser l'accès à quelque visiteur que ce soit, dès lors où ce dernier ne dispose pas des droits d'accès, ni même n'est enregistré dans le dispositif de contrôle d'accès.
- **Principe n°5 :** Tout intervenant présent sur la SUA052 peut autoriser un tiers à accéder à la zone où lui a accès via une demande d'accès provisoire. ATTENTION : Le tiers est alors sous l'entière responsabilité de l'intervenant autorisé qui doit rester en permanence avec lui.
- **Principe n°6 :** Les droits et horaires d'accès aux salles Serveurs & local Switch sont définis par le responsable qualifié du CONTRACTANT et sous sa responsabilité, suivant les informations transmises sur le support SUA052.
- **Principe n°7 :** Il est du ressort du responsable nommé et qualifié du CONTRACTANT, de transmettre à la SA CIV France, le support SUA052 pour toute création des droits d'accès d'un intervenant qui sera prise en compte dans les 48H suivant réception du document à assistance@dc@civ.fr Les modifications & suppressions de droits d'accès ont un effet immédiat (à réception du courriel certifié) à alamea@dc@civ.fr.
- **Principe n°8 :** Les locaux autres que les salles Serveurs, local Switch (suivant autorisation d'accès défini dans la SUA052), et zones communes (cuisine, box libres et sanitaires situés au 1^{er} étage) sont strictement interdits d'accès, même en cas de portes libres.
- **Principe n°9 :** Le port du BADGE VISIBLE est OBLIGATOIRE.
- **Principe n°10 :** chaque baie dispose de 4 clés - 3 clés sont remises au client, sous son entière responsabilité - 1 clé est conservée par CIV, utilisable uniquement dans 2 cas : perte des 3 clés client OU intervention technique sur demande de CIV au client et sous réserve d'accord de celui-ci. En tout état de cause, l'exemplaire conservé par CIV est inaccessible sur site en dehors de ces 2 cas – des casiers sont mis à votre disposition en local « casiers » pour vous faciliter la gestion de vos clés.
- **Principe n°11 :** La société CIV vous informe que les données vous concernant font l'objet d'un traitement aux fins de la gestion de l'accès au data center. Les destinataires de ces données sont la direction et le service informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse suivante : civ@jurisexpert.net.

T:\CIV\QUALITE\SUPPORTS ISO\SUA\SUA059B

ANNEXE n°6

DETAIL LOCATION DE U AUPRES DE VALENCIENNES METROPOLE

(Commune d'Hergnies)

Rappel du tarif Unitaire HT par mois : 30.10 €

Nombre de U nécessaire à la commune : **8 unités**

Soit un total HT de : **240.80 €**